



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/1996/7  
22 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1996  
15-19 janvier 1996, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES D'ACHATS INTERORGANISATIONS

Rapport de l'Administrateur

1. Le présent rapport dresse un bilan complet des activités du Bureau des services d'achats interorganisations. Il est soumis au Conseil d'administration conformément à la stratégie budgétaire du PNUD pour l'exercice biennal 1996-1997, énoncée dans le rapport DP/1995/51, et en application des paragraphes 41 à 43 de la décision 95/28 du Conseil relative au budget du Bureau pour l'exercice biennal 1996-1997.
2. Le présent rapport a également été établi pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans la lettre de gestion qu'il a adressée au PNUD le 30 juin 1995 à propos de son examen des activités du Bureau.
3. Les activités du Bureau découlent de deux mandats principaux :
  - a) Mettre en oeuvre, pour le compte des organismes des Nations Unies, des activités de recherche-développement dans le domaine des achats. Les efforts faits par le Bureau pour promouvoir les achats de ces organismes ont également des retombées annexes pour les États Membres, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, ainsi que pour les milieux d'affaires, grâce aux informations qui sont ainsi mises à leur disposition. Cette activité est gratuite pour le système des Nations Unies et entièrement financées par le PNUD au titre du poste budgétaire "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes". Le Bureau s'efforce néanmoins, quand il le peut, d'obtenir un financement de la part des bénéficiaires.
  - b) Offrir une gamme étendue de services d'achat - notamment des conseils, des achats directs et des services de formation et de renforcement des capacités - aux pays bénéficiaires de programmes, aux organisations d'aide au développement des pays donateurs, aux organisations non gouvernementales, aux organismes des Nations Unies et au personnel des Nations Unies. Le Bureau s'est également fait une place dans les services aux partenaires du développement qui ne font pas partie du système des Nations Unies. Pour le PNUD en particulier, il dispense des services d'achat aux bureaux extérieurs, à la fois pour les achats financés au titre du budget administratif de ces bureaux et pour l'appui à l'exécution nationale des programmes et projets du PNUD. Tous ces services sont autofinancés grâce à des commissions facturées aux clients.

4. Le Conseil d'administration est invité a) à réaffirmer les activités du Bureau compte tenu du fait que celui-ci doit, comme on l'a reconnu, consolider les résultats issus des activités d'appui aux programmes depuis sa création en 1978, et b) à définir une stratégie qui garantisse l'assise financière nécessaire pour poursuivre ces activités. Le Bureau est appelé à jouer un rôle important dans le contexte en évolution de la coopération au service du développement, tant grâce à son mandat de recherche-développement en collaboration avec le forum interorganisations que grâce aux services d'achat qu'il fournit à toutes les parties prenantes au développement, au-delà des seuls organismes des Nations Unies. Le Conseil est également invité à réaffirmer sa décision concernant les crédits alloués au Bureau ainsi que la modification du tableau des effectifs et de la structure des classes (paragraphe 42 de la décision 95/28).

## II. LA CRÉATION DU BUREAU DES SERVICES D'ACHATS INTERORGANISATIONS

5. En 1978, le PNUD a créé le Groupe des services d'achats interorganisations, pour donner suite à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977. En 1982, on a déplacé le Groupe de New York à Genève afin d'améliorer ses opérations et son efficacité, compte tenu de la situation géographique des principaux organismes des Nations Unies. En 1989, sur l'invitation du Gouvernement danois, il a été installé à Copenhague et rebaptisé à cette occasion Bureau des services d'achats interorganisations. Ce changement répondait directement à une demande qui avait été faite de prendre des mesures pour parvenir à une répartition géographique plus équitable des achats en faisant davantage appel à des sources d'approvisionnement dans les principaux pays donateurs sous-utilisés, notamment les pays nordiques et les Pays-Bas. Les frais de réinstallation ont été financés par le Gouvernement danois, qui met gratuitement des locaux à la disposition du Bureau.

6. L'objectif général et le souci majeur du Bureau, énoncés dans la décision 78/31 du Conseil d'administration du 3 juillet 1978, est d'"acheter du matériel au plus bas prix compatible avec des normes de qualité satisfaisantes". Ce mandat a été réaffirmé dans la décision 88/20 du Conseil du 1er juillet 1988. Les objectifs secondaires sont les suivants : accroître les achats auprès des pays en développement; diversifier l'origine géographique des sources d'approvisionnement; et recourir davantage aux monnaies non convertibles. Ce dernier objectif a perdu de son importance car le PNUD n'accumule plus de grandes quantités de monnaies non convertibles.

7. Le Conseil d'administration a régulièrement passé en revue les activités du Bureau, ajoutant certains domaines d'intervention conformes au mandat principal. Dans sa décision 75/45, réaffirmée ensuite par la décision 85/39, il a donné pour consigne au Bureau de diffuser à l'avance des informations commerciales, d'unifier les règles et procédures relatives aux achats, et de normaliser l'achat de matériel pour le compte du système des Nations Unies. Dans ses décisions 87/19 et 88/20, il a demandé que soient réunies des informations statistiques sur les achats. Il a réaffirmé cette demande dans sa décision 89/29, en souhaitant que soient également fournies des données sur d'autres éléments tels que les experts, les consultants, les bourses et les volontaires.

8. Dans sa décision 91/48 de juin 1991, le Conseil a en outre demandé l'unification des directives en matière d'achat, la création par le Bureau d'une base de données commune sur les fournisseurs, le renforcement des capacités nationales grâce à des programmes de formation, une meilleure transparence, la diffusion d'annonces préalables concernant les achats des organismes des Nations Unies, et le renforcement des centres de liaison locaux.

9. En 1987, à la suite des décisions adoptées par le Conseil d'administration et le Comité exécutif de gestion (qui était alors l'organe de politique interne du PNUD), l'Administrateur a décidé d'autoriser le Bureau à procéder, moyennant

une commission, aux achats d'articles courants pour le compte a) des organismes des Nations Unies, b) des gouvernements, c) des organisations qui coopèrent avec le système des Nations Unies, et d) des fonctionnaires des Nations Unies.

10. L'Administrateur a fait rapport au Conseil d'administration sur l'éventail complet des activités du Bureau dans l'additif à son rapport annuel, intitulé "Principales réalisations du programme". Des informations ont également été communiquées régulièrement sur certains domaines d'intervention. À partir de 1996, les activités du Bureau feront l'objet d'un rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, avec notamment un rapport consolidé sur les achats et des renseignements statistiques sur les achats de biens et de services par les organismes des Nations Unies et le PNUD.

### III. ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES D'ACHATS INTERORGANISATIONS

11. Conformément à ses mandats, le Bureau exerce des activités dans deux grands domaines : a) la recherche-développement, et b) les services d'achat et de formation.

#### A. Activités de recherche-développement

##### 1. Le secrétariat du Groupe de travail des achats interorganisations

12. Le Groupe de travail des achats interorganisations a été créé en 1976, en application d'une décision du Bureau consultatif interorganisations et sur la recommandation du Conseil d'administration, afin de déterminer s'il serait possible, grâce à une coopération entre les organismes des Nations Unies, de réaliser des économies, d'accélérer les livraisons et d'améliorer l'entretien. Le Groupe est présidé par le PNUD depuis 1977, et son secrétariat est assuré par le Bureau depuis 1978. Il a orienté les activités du Bureau dans un esprit de coopération interorganisations, sur la base des mandats confiés au Bureau par le Conseil d'administration.

13. Actuellement, le Groupe se réunit tous les ans, avec la participation active de la majorité des organismes d'exécution et des institutions spécialisées des Nations Unies. Les organismes coopèrent également, au sein de sous-groupes de travail, sur certaines questions techniques d'intérêt commun. Le résultat de cette coopération est communiqué au Groupe, qui l'évalue et l'approuve éventuellement. Lors de ses réunions annuelles, le Groupe analyse la capacité du marché des pays hôtes grâce à des contacts d'affaires. Le lieu de réunion est fixé selon un principe de rotation géographique et peut se trouver dans un pays en développement ou dans un pays donateur.

14. La coopération relative aux achats menée dans le cadre du Groupe a permis des progrès importants sur des questions telles celles-ci : achats coordonnés d'articles courants; normalisation et négociation d'accords de prix collectifs et de contrats-cadres; livraison et prestation au meilleur coût des biens et des services; diversification des sources d'approvisionnement, en privilégiant les pays en développement et les principaux pays donateurs sous-utilisés; harmonisation des procédures d'achat des Nations Unies; pratiques commerciales et diffusion d'informations aux milieux d'affaires sur les fournisseurs du système des Nations Unies. Tous ces exemples illustrent les résultats atteints au cours des dernières années dans le cadre du Groupe.

15. Les membres du Groupe se sont à diverses occasions déclarés satisfaits des services de recherche-développement fournis gratuitement par le Bureau aux organismes des Nations Unies. Les services offerts dans ce domaine sont décrits ci-après.

## 2. Accords de prix collectifs

16. Le Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires) [CCQA(FB)] s'est rendu compte que les programmes de normalisation et la négociation de prix au niveau central pour les articles courants pouvaient permettre au système des Nations Unies de réaliser des économies notables. Sachant cela, et conformément à la demande du Groupe, le Bureau, activement soutenu par les principaux organismes acheteurs des Nations Unies, lance des appels d'offres internationaux ouverts pour la fourniture d'articles courants, en fonction des volumes annuels globaux d'achat du système, avec des spécifications génériques. L'analyse et la sélection des offres sont faites par le sous-groupe technique concerné et présentées par les organismes participants des Nations Unies à leur comité des marchés pour approbation. Au PNUD, le Chef du Service des achats approuve, conformément à la recommandation du Comité des marchés, les accords de prix collectifs, dont le Programme se sert ensuite directement au niveau décentralisé.

17. La notion d'achats coordonnés, élaborée par le Bureau à partir des recommandations du CCQA(FB), bénéficie de l'appui du Groupe, qui l'a réaffirmée à sa vingtième réunion annuelle, en 1995. Elle a permis d'abaisser les prix grâce à des économies d'échelle, d'améliorer les conditions de livraison, le service et l'entretien, et d'accroître la transparence grâce à une consultation élargie du marché et à l'amélioration des procédures d'achat reposant sur des prix négociés. On estime à 20 millions de dollars les économies réalisées à l'échelle du système en 1994, pour un total d'environ 8 000 commandes.

18. Le Bureau réalise des catalogues pour les articles courants, qui contiennent des renseignements complets sur les caractéristiques techniques et les prix, de sorte que les organismes des Nations Unies et les bureaux extérieurs du monde entier peuvent utiliser ces contrats-cadres pour leurs achats.

## 3. Normalisation et spécifications des articles courants

19. L'expression "article courant" a été définie par le Groupe à sa dix-huitième réunion annuelle, en 1993, comme désignant les principaux articles fréquemment achetés par plusieurs organismes des Nations Unies. Les travaux détaillés sur la normalisation sont accomplis par des sous-groupes de travail techniques, dont le Bureau assure le secrétariat. Jusqu'à présent, des normes et des spécifications ont été élaborées pour les véhicules automobiles, les motocycles, les camions et le matériel de bureau. Depuis quelque temps, les articles courants comprennent des articles spécialisés utiles pour les activités de plusieurs organismes des Nations Unies dans des domaines précis.

20. À titre d'exemple, les travaux visant à définir des spécifications génériques pour les articles de secours se sont achevés. Ils aideront le système des Nations Unies à mieux prévoir les crises et à abaisser les coûts. Le Bureau a mis au point, en étroite concertation avec le Département des affaires humanitaires et d'autres organisations humanitaires appartenant ou non aux Nations Unies, des spécifications génériques pour tous les articles importants nécessaires au début d'une situation d'urgence. Des spécifications pour les articles médicaux sont en préparation. Les entités auxquelles sont destinés ces renseignements sont avant tout l'équipe de prévention des catastrophes au niveau national, dirigée par le Coordonnateur résident, les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements.

21. Conscient que les catastrophes, notamment celles qui sont provoquées par l'homme, font de plus en plus de mutilés, le Bureau a entrepris de mettre au point des normes communes pour la phase de redressement d'urgence, notamment en ce qui concerne les aides techniques peu coûteuses pour les handicapés, qui peuvent être fabriquées dans les pays en développement au moyen des techniques

appropriées. Dans ce domaine, le Bureau coopère avec la Fondation internationale sur les handicapés.

22. Pour donner directement suite à Action 21, le Bureau a inclus des caractéristiques en matière d'environnement dans les spécifications normalisées des articles courants. Ces caractéristiques ont été systématiquement imposées dans les appels d'offres de 1994, notamment pour les véhicules automobiles, les motocycles et le matériel de bureau, et la réaction des fabricants a été très encourageante. À cet égard, le Bureau coordonne aussi les efforts faits pour créer un environnement de travail non polluant au PNUD et dans le système des Nations Unies. L'idée de base a été adoptée par le PNUD.

#### 4. Le Système commun de codification des Nations Unies

23. Pour faciliter les échanges d'informations sur les sources d'approvisionnement, créer et tenir à jour des bases de données et réunir des renseignements statistiques sur les achats du système des Nations Unies, le Bureau a mis au point le Système commun de codification des Nations Unies, qui repose sur la Classification centrale des produits du Bureau de statistique de l'ONU. Ce système, qui ne cesse de se développer, porte actuellement sur plus de 17 000 types de biens et de services. Pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs et leur offrir un service en ligne, on crée en ce moment un secrétariat de maintenance au Bureau, grâce au financement d'un pays donateur.

24. Né en 1990, le Système est désormais utilisé par la plupart des organismes importants des Nations Unies, notamment la Banque mondiale. D'autres organisations l'ont également adopté, par exemple la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et Crown Agents. Le fait qu'il est largement accepté au sein du système des Nations Unies facilitera en particulier les échanges électroniques de données.

25. Le Système commun de codification des Nations Unies est en corrélation avec d'autres systèmes internationaux de codification tels que le Système harmonisé, la Classification type pour le commerce international et le Vocabulaire d'achat de l'Union européenne. En outre, l'OTAN prépare des tableaux de corrélation avec le Système commun, qui seront utilisées dans le cadre des opérations de maintien de la paix avec l'ONU.

#### 5. La Base de données commune des fournisseurs

26. La Base de données commune des fournisseurs est un instrument de partage de renseignements sur les fournisseurs fiables des Nations Unies pour certains biens et services. Elle contient des informations sur environ 7 000 fournisseurs actifs de 140 pays, dont 27 % se trouvent dans des pays en développement et 12 % dans les principaux pays donateurs sous-utilisés. Elle permet donc une plus grande diversification géographique des marchés passés par l'ONU.

27. Le Bureau est chargé de sa maintenance et de sa tenue à jour. Les organismes des Nations Unies lui communiquent des informations sur les fournisseurs actifs, une fois par an pour tous les fournisseurs et une fois par mois pour les marchés importants, lesquelles paraissent également dans la "Mise à jour sur les achats", éditée par le Bureau. Le Bureau est également chargé de veiller à ce que les critères d'inscription soient strictement respectés et de vérifier toutes les données, de manière à fournir aux organismes des Nations Unies des informations complètes et exactes qu'ils puissent utiliser directement.

28. Des versions à jour de la Base de données commune des fournisseurs sont fournies à tous les organismes des Nations Unies sur disquette; l'accès direct à la Base, qui se trouve au Bureau, est également possible. Depuis 1994, tous

/...

les bureaux extérieurs du PNUD reçoivent cet outil, dont ils se servent pour s'informer sur les sources d'approvisionnement. Depuis deux ans, les organismes, tant au siège que sur le terrain, ont davantage recours à la Base pour chercher des sources d'approvisionnement. Le Bureau compte mettre au point une version améliorée du logiciel pour que les organismes et les bureaux extérieurs puissent plus facilement mettre à jour les informations et créer des listes de fournisseurs locaux.

6. Établissement de rapports statistiques sur les achats du système des Nations Unies

29. Le Bureau établit à l'intention du Conseil économique et social et du Conseil d'administration des rapports statistiques annuels sur les achats de biens, de services et d'apports sous forme de personnel. Les données sont recueillies auprès de tous les organismes des Nations Unies et bureaux extérieurs du PNUD, sur la base du pays d'achat pour les biens et du pays où se trouve le siège social pour les services. Les apports sous forme de personnel, qui comprennent les experts internationaux, les experts nationaux, les Volontaires des Nations Unies et les bourses, sont répertoriés sur la base de la nationalité et de l'affectation.

30. Le principal obstacle à la communication en temps utile de données exactes sur les achats au niveau du système est que la fourniture de statistiques ne fait pas encore partie intégrante du processus d'achat, de sorte qu'il faut souvent extraire les données manuellement. Le recours accru à des systèmes d'achat et à des codification informatisés (notamment le Système commun de codification des Nations Unies) devrait améliorer à l'avenir les méthodes d'établissement des rapports. Le fait de disposer de données plus détaillées devrait aussi faciliter les efforts de normalisation déployés en commun par les organismes des Nations Unies, ainsi que les négociations coordonnées sur les prix. Le Bureau compte mettre en place un mécanisme informatique de base de données pour simplifier la collecte des données statistiques.

7. Harmonisation des procédures et des pratiques d'achat dans le système des Nations Unies

31. Pour faciliter l'harmonisation des procédures d'achat parmi les organismes des Nations Unies, le Groupe a créé en 1994 un sous-groupe de travail chargé d'élaborer des principes communs en matière d'achat. Un premier projet lui sera présenté à sa vingt et unième réunion en 1996.

32. Les principes communs révisés, qui ont été mis au point dans le cadre de la loi-type sur les achats de biens conçue par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, portent sur les étapes qui vont de la recherche de sources d'approvisionnement à l'exécution du contrat d'achat, tout en traitant de questions importantes telles que l'équité, l'intégrité et la transparence du processus d'achat, ainsi que l'efficacité et la rentabilité.

8. Diffusion de conseils et d'informations sur les marchés au système des Nations Unies et aux milieux d'affaires

33. Les services d'information sur les marchés dispensés par le Bureau aux milieux d'affaires vont du conseil à l'enregistrement des fournisseurs. À partir d'une rapide évaluation des capacités, le Bureau communique des informations qui doivent permettre aux organismes des Nations Unies de commander les biens et les services offerts. Plus de 4 000 sociétés bénéficient d'une assistance directe sur une base annuelle. Le Bureau aide à organiser des séminaires d'information pour les entreprises, en coopération avec des centres de liaison nationaux tels que les offices de promotion commerciale et les chambres de commerce. Les organismes des Nations Unies collaborent à ces manifestations. En 1995, des séminaires ont eu lieu dans les

pays suivants : Afrique du Sud, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Zimbabwe.

34. Le Guide général des entreprises, publié tous les ans par le Bureau en anglais, espagnol et français, contient des informations générales sur les conditions à remplir par les organismes des Nations Unies pour leurs achats de biens et de services, et contribue beaucoup à la transparence des achats. Il donne un aperçu des conditions auxquelles doivent satisfaire les achats de chaque organisme, ainsi que des pratiques et des principes communs applicables aux achats. Il indique en outre les adresses des bureaux de pays ainsi que des bureaux extérieurs des opérations de maintien de la paix.

35. Le bulletin mensuel "Mise à jour sur les achats", publié par le Bureau depuis 1990, est devenu une source essentielle de renseignements pour les milieux d'affaires ainsi qu'un support permettant aux organismes des Nations Unies de faire connaître à l'avance les possibilités de contrat, les avis d'achat et les attributions de marchés. Le Bureau encourage vivement les bureaux régionaux, les bureaux extérieurs et les organismes des Nations Unies à diffuser des informations par cette voie afin que les fournisseurs intéressés en prennent connaissance et que le système des Nations Unies soit mieux connu en tant que débouché. Le bulletin est également disponible sous forme informatisée.

36. Un réseau de centres de liaison nationaux a en outre été créé à partir d'un recensement des organismes de promotion commerciale, réalisé dans le cadre d'un programme conjoint PNUD/Centre du commerce international (CCI). Actuellement, le Bureau coopère avec plus de 300 centres, dont 254 se trouvent dans des pays en développement.

9. Promotion des achats aux pays en développement  
et aux principaux pays donateurs sous-utilisés

37. L'un des grands objectifs du Bureau est la diversification géographique des achats, notamment auprès des pays en développement et des principaux pays donateurs sous-utilisés. Plusieurs moyens sont employés à cette fin : a) mieux faire connaître l'ONU en tant que débouché; b) mener des recherches sur les sources d'approvisionnement; c) diffuser ces informations auprès des organismes des Nations Unies; et d) réaliser des présélections incluant des pays en développement.

38. En 1988, le Bureau a mis en place un programme d'action destiné à promouvoir les fournisseurs des pays en développement. Ce programme a pris la forme de projets de coopération technique financés par le PNUD et exécutés par le CCI, le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) de l'ONU, ou le gouvernement intéressé, avec l'appui du Bureau. Des projets ont ainsi été exécutés dans 15 pays.

39. En 1994, le Bureau a fait un bilan de ces projets et en a conclu qu'ils permettaient effectivement : a) de renforcer les capacités au niveau de l'agent d'exécution national; b) de mieux faire connaître aux milieux d'affaires locaux les débouchés offerts par l'ONU; et c) d'informer les organismes des Nations Unies des sources d'approvisionnement existant dans les pays en développement. On a aussi mis en évidence des points faibles tels que l'absence de mécanismes de mise à jour concernant les fournisseurs et le manque de formation du personnel de contrepartie dans les pays bénéficiaires de programmes. Les nouveaux projets remédieront à ces faiblesses afin que les capacités nationales requises soient mises en place.

40. L'un des résultats de ces projets a été la réalisation de catalogues de sources d'approvisionnement vérifiées. Ces catalogues sont distribués à tous les organismes des Nations Unies et à tous les bureaux extérieurs comme aide à la recherche de sources d'approvisionnement. Le Bureau a élaboré, dans le

/...

cadre du Groupe, des principes directeurs relatifs à la présélection, qui exigent notamment l'inclusion de fournisseurs situés dans les pays visés. Il s'efforce en outre, dans le cadre de ses efforts de normalisation concernant les articles courants, de recenser des fournisseurs sûrs dans les pays visés afin de les inclure dans les catalogues de produits. Les bureaux extérieurs sont également invités à lui faire connaître les sources d'approvisionnement actives.

41. Grâce aux activités du Bureau, menées en collaboration avec l'industrie locale et/ou les pouvoirs publics, la part des achats de l'ONU auprès des pays en développement est passée de 22,2 % en 1988 à 35,5 % en 1994, ainsi que le mentionne le document DP/1995/55 du Conseil d'administration.

42. La notion de "principaux pays donateurs sous-utilisés" a été conçue par le Bureau pour désigner les principaux pays donateurs qui obtiennent des contrats dont la valeur par rapport à leurs contributions volontaires au PNUD est faible comparée à celle d'autres pays donateurs. Les pays nordiques et les Pays-Bas appartiennent depuis un certain temps à cette catégorie.

43. Le Bureau s'efforce, grâce à des services consultatifs et à des séminaires d'information, de mieux faire connaître l'ONU en tant que débouché auprès des milieux d'affaires des principaux pays donateurs sous-utilisés. Dans le cadre du programme de réunions du Groupe, notamment lorsque ces réunions ont lieu dans l'un de ces pays, il facilite la conclusion de contrats entre les responsables des achats des organismes des Nations Unies et les entreprises du pays, afin de favoriser les courants d'affaires entre ces entreprises et le système des Nations Unies. En coopération avec les centres de liaison nationaux, les fournisseurs potentiels sont enregistrés, et les renseignements à leur sujet sont mis à jour et publiés dans des catalogues nationaux, qui sont distribués aux bureaux des achats du système et aux bureaux extérieurs du PNUD. Le Bureau compte aussi mettre en place un système informatisé de diffusion d'informations sur les fournisseurs de ce groupe de pays.

## B. Services d'achat et services de formation

### 1. Services d'achat

44. L'assistance fournie par le Bureau va de l'achat direct d'articles courants à la prestation de services plus complexes comportant des conseils techniques et des conseils sur la recherche de sources d'approvisionnement. En ce qui concerne l'achat direct, le Bureau aide ses clients comme un agent de confiance neutre pour l'achat au meilleur coût, surtout de matériel d'usage courant, en donnant accès aux contrats-cadres préférentiels et aux arrangements spécifiques de stock de l'ONU, avec l'accord des fabricants. Pour les conseils, il communique des renseignements sur les spécifications du matériel à utiliser sur le terrain, sur les normes à respecter dans le pays et sur les sources d'approvisionnement qualifiées, notamment les fabricants des pays en développement et des principaux pays donateurs sous-utilisés.

45. Les services d'achat sont passés de 9,2 millions de dollars en 1988 à 48,2 millions en 1994, comme le montrent les tableaux ci-dessous.



Tableau 1

Total des achats par groupe de clients, 1994

Clients	Millions de dollars	Pourcentage
PNUD (budgets administratifs)	3,8	7,9
Organisations non gouvernementales, organismes d'aide au développement des pays donateurs	23,5	48,8
Gouvernements des pays bénéficiaires de programmes	13,3	27,5
Organismes des Nations Unies	2,1	4,3
Personnel des Nations Unies	5,5	11,5
Total	48,2	100,0

Tableau 2

Total des achats par grand groupe de produits, 1994

Produits	Millions de dollars	Pourcentage
Véhicules	40,7	84,5
Ordinateurs	3,1	6,5
Matériel de bureau	1,5	3,0
Divers	2,9	6,0
Total	48,2	100,0

46. L'assistance fournie aux bureaux extérieurs du PNUD pour les achats de biens financés au titre des budgets administratifs comprend des conseils techniques et des renseignements sur les fournisseurs sûrs et les prix. Une aide est également dispensée sur demande pour les achats directs. Le Bureau est en outre bien placé et dispose des moyens nécessaires pour fournir un appui concernant l'achat des apports aux programmes et aux projets qui font l'objet d'une exécution nationale.

47. Le Bureau, qui dispense plus de 70 % de ses services d'achat à des partenaires du PNUD extérieurs au système des Nations Unies, contribue à l'instauration de liens opérationnels entre les alliés stratégiques du développement et de l'aide humanitaire. Une coopération efficace a été mise en place avec plusieurs grandes organisations internationales non gouvernementales qui soutiennent et renforcent les opérations de secours et de développement de l'ONU. En raison de sa situation géographique, le Bureau a plus particulièrement desservi les organismes d'aide au développement situés dans les principaux pays donateurs d'Europe, notamment les pays sous-utilisés, qui reçoivent actuellement plus de 50 % de l'ensemble des services fournis. Des achats directs limités sont effectués pour d'autres organismes des Nations Unies.

/...

48. En résumé, le Bureau aide à mieux employer l'aide financière dispensée par d'autres entités que l'ONU et à harmoniser les spécifications, les normes de qualité et la compatibilité des articles courants employés dans le cadre de la coopération au service du développement et des secours en cas de catastrophe. L'augmentation considérable de la demande qu'il enregistre depuis quelque temps montre à quel point ses services sont nécessaires à toutes les parties prenantes au développement. L'Administrateur veillera à ce que le Bureau ait les moyens nécessaires avant d'accepter de fournir des services d'achat pour de nouveaux groupes de produits.

49. Le Bureau facture pour ses services d'achat et ses conseils une commission destinée à financer l'ensemble des dépenses directes et indirectes engagées pour répondre à la demande correspondante. Cette commission se monte généralement à 5 % de la valeur totale de la commande. Toutefois, pour les gros contrats portant sur des articles courants ou pour les commandes plus complexes, la commission peut être revue en fonction des dépenses estimatives. Les sommes facturées aux bureaux extérieurs du PNUD sont calculées compte tenu de la nature de l'opération d'achat et des ressources allouées à cette opération par le bureau extérieur. Le Bureau est en train de revoir son barème de commissions afin que celui-ci soit plus complet et tienne compte de l'évolution de la demande des clients quant à la nature et à la portée des services.

## 2. Formation en matière d'achat

50. En 1991, le Groupe a demandé au Bureau d'étudier les besoins de formation des organismes des Nations Unies dans le domaine des achats et de coordonner les actions de formation du personnel chargé des achats dans les organismes participants, y compris le personnel des bureaux extérieurs. L'année suivante, le Bureau a mis au point un programme pilote de formation, avec l'assistance professionnelle d'autres organismes des Nations Unies et de consultants extérieurs. Depuis, 14 cours ont été dispensés dans des lieux où sont établis des organismes des Nations Unies; ils ont réuni 203 participants de 21 organismes.

51. Les programmes de formation visent à développer les compétences en matière d'achat, surtout pour les fonctionnaires débutants et les assistants confirmés chargés des achats. Des programmes plus spécialisés sont actuellement mis au point sous forme modulaire pour répondre aux besoins des organismes des Nations Unies. En outre, ces organismes et les bureaux extérieurs du PNUD demandent de plus en plus une formation spécialisée portant sur la logistique, l'assurance, les incidences juridiques, les spécifications, la gestion de la qualité totale et les achats tenant compte de l'environnement. Le Bureau a commencé à mettre au point de tels cours, et le premier a été dispensé dans le domaine de la logistique en septembre 1995.

52. Les programmes de formation du Bureau sont entièrement financés par les participants.

## IV. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES D'ACHATS INTERORGANISATIONS

### A. Financement des activités du Bureau

53. Dans la situation actuelle de compression des effectifs et conformément à la stratégie budgétaire du PNUD pour 1996-1997, l'Administrateur estime que les activités du Bureau doivent rester centrées sur ses deux mandats de base : a) prestation de services d'achat et de formation au PNUD et à toutes les parties prenantes au développement; et b) recherche-développement pour soutenir l'important rôle interorganisations du Bureau, conformément à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. Comme le Conseil d'administration l'a indiqué dans le document DP/1995/51, l'Administrateur considère que les

/...

services d'achat direct et de formation doivent continuer à être dispensés selon le principe de la récupération des coûts. Par conséquent, les dépenses opérationnelles connexes doivent être financées au moyen de commissions constituant des ressources extrabudgétaires. En revanche, la recherche-développement, considérée comme une fonction de base du Bureau, doit demeurer un service gratuit pour les organismes des Nations Unies et être financée au moyen des ressources du PNUD, au titre des activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes. Elle devrait toutefois devenir progressivement autofinancée.

54. L'existence d'un organe interorganisations tel que le Bureau, qui coordonne et amplifie les efforts communs faits par les organismes des Nations Unies pour améliorer leur productivité dans le domaine des achats, reste nécessaire. Le renforcement du rôle interorganisations du Bureau est conforme à la volonté du PNUD d'améliorer la coordination des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies. Les efforts déployés par le Bureau pour rationaliser les opérations et rendre efficaces les achats, sans nuire à l'obligation redditionnelle ni à la transparence indispensables quand il s'agit de l'emploi de fonds publics, sont également conformes aux efforts faits par le PNUD pour aider l'ONU à devenir une force de cohésion au service du développement. La mise en place au meilleur coût des apports prévus au titre des programmes et des projets a un effet décisif sur la ponctualité et les résultats des activités opérationnelles de développement et des opérations d'urgence.

55. Dans ces conditions, et pour appuyer les crédits de base destinés au Bureau, le Conseil d'administration a pris acte, dans sa décision 95/28, de la proposition de ramener de sept à quatre le nombre de postes d'administrateurs, et de huit à cinq le nombre de postes d'agents des services généraux financés au titre du budget. Cette mesure, accompagnée d'une réduction correspondante des frais généraux de fonctionnement, ramènera à 4 562 600 dollars le budget de base du Bureau pour l'exercice biennal 1996-1997, soit une baisse de 1 577 700 dollars (26 %) par rapport à l'exercice 1994-1995.

B. Services dispensés par le Bureau des services d'achats interorganisations pour soutenir les activités au titre des programmes

56. Les activités de base du Bureau, décrites ci-dessus, sont complétées par les éléments suivants : a) son rôle de centre offrant des services spécialisés autofinancés en matière d'achat, afin d'aider, sur demande, les donateurs et les bénéficiaires de la coopération internationale au service du développement à se procurer rapidement et au moindre coût les biens et services dont ils ont besoin; b) son rôle de fournisseur de programmes de formation concernant des techniques spécialisées d'achat pour le système des Nations Unies et ses partenaires de développement; et c) sa fonction de centre d'information commerciale pour les bailleurs de fonds.

57. L'Administrateur envisage pour le Bureau un rôle spécial d'appui aux achats des apports prévus au titre des programmes et des projets qui font l'objet d'une exécution nationale. Ce domaine étant appelé à se développer, le Bureau s'est doté de moyens de formation et de renforcement des capacités ainsi que de prestation de services d'achat direct.

58. Le Bureau est très attaché aux achats coordonnés entre les organismes des Nations Unies. Il a commencé des entretiens avec certains organismes, notamment le BSP, en vue d'une éventuelle coopération touchant la prestation de services d'achat. Ces efforts de coordination ont pour objet de réaliser des économies d'échelle et de diminuer les frais généraux, tout en évitant les risques de doublement des services au sein du système des Nations Unies. L'Administrateur estime que tout arrangement qui tire parti des points forts des divers organismes peut rendre service à l'ensemble du système et des

/...

parties prenantes au développement. On escompte aussi que les efforts de coordination se traduiront par un accroissement des courants d'affaires pour toutes les organisations concernées, grâce à des initiatives communes de développement des marchés, ce qui permettra de partager les revenus accrus résultant de l'élargissement des débouchés.

#### C. Mécanismes de suivi et de contrôle

59. Prévoyant la poursuite de la croissance des activités d'achat direct, et compte tenu du fait que le Bureau finance désormais une plus grande part de ses opérations au moyen de ressources extrabudgétaires, l'Administrateur a décidé de maintenir à un niveau minimal fixe le solde cumulé des recettes extrabudgétaires. Ce solde servira de réserve, pour parer essentiellement à une baisse inattendue des recettes en question. Son montant sera fixé au début à 20 % des recettes annuelles prévues pour les activités extrabudgétaires du Bureau.

60. Alors que, dans le système des Nations Unies, les achats ne se concrétisent que si les crédits correspondants sont entièrement dégagés, le Bureau demande aux clients extérieurs au système ainsi qu'au personnel des Nations Unies de régler leurs achats d'avance, sur la base d'une facture proforma, ce qui constitue une garantie supplémentaire contre les pertes que pourraient entraîner des achats directs effectués pour le compte des parties prenantes au développement. Les grands organismes d'aide au développement peuvent, à défaut, conclure un accord d'achat général, les paiements étant garantis par le Bureau.

61. L'un des éléments essentiels du contrôle de gestion sera le système informatique intégré de comptabilisation et d'achat. Ce système, qui devrait être pleinement opérationnel au début de 1996, se traduira par une plus grande efficacité opérationnelle et une amélioration notable de la précision et de l'exhaustivité des données, et permettra d'offrir des services plus économiques aux clients. En outre, il améliorera sensiblement l'établissement des rapports de gestion, ce qui renforcera le contrôle et le suivi des opérations, y compris les recettes, de sorte qu'on puisse intervenir à temps pour procéder aux corrections nécessaires.

#### V. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

62. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

1. Prendre acte du rapport de l'Administrateur sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations et se déclarer satisfait de l'important travail de coopération interorganisations mené par le Bureau dans le cadre du Groupe de travail des achats interorganisations, dont on a constaté l'effet notable sur l'exécution des programmes, l'économie des opérations et les transparence touchant l'emploi des fonds publics;

2. Réaffirmer qu'au titre de son mandat de recherche-développement concernant les questions d'achat pour le système des Nations Unies, le Bureau continue à favoriser chaque fois qu'il le peut la coopération et la coordination interorganisations, en trouvant les moyens d'autofinancer ces activités;

3. Réaffirmer également qu'au titre de son mandat de prestation de services d'achat, le Bureau continue de dispenser une gamme complète de services aux organismes des Nations Unies et aux partenaires du développement qui ne font pas partie du système des Nations Unies, notamment les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les organismes gouvernementaux, en s'appuyant sur les capacités dont il s'est doté pour les articles courants, tels qu'ils sont définis par le Groupe de travail des achats

interorganisations, et pour les autres groupes de produits à propos desquels l'Administrateur déterminera que le Bureau dispose des capacités nécessaires;

4. Encourager le Bureau à chercher les moyens de conclure avec les entités des Nations Unies des accords d'achats coordonnés qui tirent parti des points forts de chaque entité et permettent ainsi d'offrir de meilleurs services à toutes les parties prenantes au développement, et en particulier aux pays bénéficiaires de programmes;

5. Prier le Bureau de lui présenter à sa troisième session ordinaire un rapport annuel consolidé sur ses activités, y compris les achats directs, et un rapport statistique complet sur les achats du système des Nations Unies;

6. Confirmer les paragraphes 41 à 43 de sa décision 95/28 concernant le budget du Bureau pour l'exercice biennal 1996-1997, y compris la modification du tableau des effectifs et de la structure des classes du Bureau.

-----